

# L'ÉCHO

Le magazine de Claret

Janvier à Mars 2024



**Des projets qui prennent vie**

**Poulailler collectif : un projet en voie d'éclosion**

**Extension et réaménagement de l'école maternelle**

**Accompagner les associations**

**Zoom sur le personnel municipal**



## 4 Cadre de vie

Travaux et aménagements

## 6 Environnement et Vie économique

Un projet de poulailler collectif

Tourisme : déclaration des meublés de tourisme

Un tournage de haut-vol

## 8 Vie scolaire, jeunesse et social

Extension et réaménagement de l'école maternelle

Les bonnes pratiques !

## 10 Communication

Retour sur les manifestations du début d'année

Bibliothèque municipale

## 12 Vie à Claret

Coup de pouce pour le personnel municipal

## 14 Intercommunalité

Nouveautés : collecte des déchets

## 15 Zoom sur les évènements

Inauguration du pumtrack

Préparation des élections



Philippe Tourrier  
Maire de Claret

2023 a fait place à 2024 et l'hiver s'éteint doucement alors que les jours rallongent.

Les chasseurs ont rangé les fusils et les pêcheurs préparent leurs cannes, les ballades dans les bois ont un air de printemps et les asperges sauvages viennent parfumer les omelettes, les jardiniers ont des fourmis dans les mains et les derniers « poudrières » ont posé la veste. La période devient favorable aux travaux et ceux des gîtes de la Maison du Parc se poursuivent. Nous avons vu aussi sortir de terre le très attendu pumtrack et les jeunes Claretains s'en donnent à cœur joie, la réfection de la voirie rurale va pouvoir démarrer ainsi que la réfection du parvis de la bibliothèque. Les petits aménagements d'amélioration de notre cadre de vie vont se poursuivre et c'est l'occasion de rappeler à tous que l'espace public qui constitue ce cadre de vie est notre bien commun et que par

conséquent il appartient à chacun de le respecter et d'éviter les dégradations et autres incivilités qui ont un coût. Puisque l'on parle de coût, l'équipe municipale prépare le budget 2024 et il va falloir faire des choix. Entre les besoins de plus en plus nombreux, l'augmentation des prix et l'engagement de maintenir une fiscalité contenue l'équation est de plus en plus difficile.

L'école est une des principales compétences de la commune. L'école c'est l'éducation des enfants et les enfants

# édito

sont l'avenir, voilà pourquoi nous mettons tout en œuvre pour une école rurale mais avec des locaux et un service périscolaire de qualité : garderie matin et soir, cantine, centre de loisirs les mercredis et vacances scolaires, et Maison des jeunes. Côté bâtiment, le projet, mainte fois reporté (dans l'attente de la dissolution du RPI Claret, Vacquières, Sauteyargues), de réaménagement de l'école maternelle est relancé. Il a fait l'objet d'une demande de subvention auprès des services de l'État et du département mais la commune devra investir au minimum 110 185.00€HT. Pourtant ce projet est nécessaire, il prévoit entre autres l'agrandissement du dortoir qui aujourd'hui ne peut plus accueillir l'ensemble des enfants dans des conditions optimales. Espérons que, encore une fois, nos partenaires nous accompagneront mais d'ores et déjà il

## Investir pour l'avenir

ne fait aucun doute que le budget municipal devra s'articuler autour de ce projet, mais aussi de notre action sociale, de nos actions auprès des jeunes, des seniors, de notre soutien à l'économie locale, de nos actions en faveur de l'environnement, de notre tissu associatif et du soutien envers toutes les manifestations où nous avons plaisir de nous retrouver pour bien vivre ensemble !

Philippe Tourrier,  
pour l'ensemble du conseil municipal.

## Les poubelles canines sont installées

**T**oujours avec la volonté d'améliorer et de préserver notre cadre de vie 5 poubelles et distributeurs de sacs à crotte ont été installées (sur l'esplanade de la maison de retraite, près de l'église, sur le parking de la salle polyvalente, rue du four et enfin sur le parking de la maison des associations).

Désormais les propriétaires de nos amis à quatre pattes n'auront plus d'excuses. Le fonctionnement est très simple, il suffit quand votre compagnon se soulage de prendre un sac et de ramasser la déjection puis bien penser à refermer le sac et jeter le tout dans la poubelle.

### Le saviez-vous ?

Vous encourez une amende de **135 euros** pour l'abandon des déjections de votre chien.

Nous comptons sur le civisme de tous !



Même si la coutume dit que d'y mettre les pieds dessus porte bonheur, merci de ramasser les déjections de vos chiens

## Cimetière : nouveaux aménagements

**L'**équipe municipale accorde une importance particulière à l'entretien du cimetière communal.

Pour cela, cette année des aménagements vont être mis en place afin d'améliorer la gestion des lieux.

D'un point de vue administratif un travail de recensement va être effectué dans le cadre d'un changement de logiciel de gestion. Le règlement intérieur du cimetière sera ajusté afin d'assurer un équilibre esthétique entre concessions en terre et caveaux familiaux.

À partir du mois de mai vous pourrez faire l'acquisition d'une caverne.

Qu'est-ce qu'une caverne ? Les caverne sont des "caveaux" individuels dédiés aux urnes. Elles sont l'équivalent des columbariums mais en terre et individuelles. La municipalité a fait l'acquisition de 5 caverne installées entre les 2 columbariums du nouveau cimetière.

Pour toute demande de renseignements sur les concessions et le règlement, vous pouvez vous adresser à [sonialurac@claret.fr](mailto:sonialurac@claret.fr)



Installation des 2 columbariums et des 5 caverne.

## Les réalisations prévues en 2024

### Des opérations enfin réalisables

Les opérations d'investissement communales sont dépendantes de la perception des subventions des différents partenaires (état, département, région...).

Ainsi, l'attribution de certaines subventions prenant parfois du temps, cela entraîne un décalage des travaux.

C'est ainsi que la municipalité a enfin pu engager un certain nombre d'opérations initialement prévues en 2023.

À commencer par le changement des menuiseries des bâtiments communaux qui a été réalisé au cours des vacances de février. L'objectif étant de poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments et ainsi maîtriser nos dépenses.

L'installation de cache conteneurs, jardinières et tonneaux qui contribuent à l'amélioration de notre cadre de vie.

Le pumtrack tant attendu a enfin pu être livré au début du mois de février.

Enfin, le projet d'envergure et particulièrement nécessaire de réfection de la voirie rurale sera engagé au printemps. Les travaux ont été prévus sur une période optimale en termes météorologiques.



### De nouvelles opérations prévues pour l'année 2024

L'année 2024 sera marquée majoritairement par le projet d'extension et de réaménagement de l'école maternelle. Un zoom sur cette opération est proposé dans la rubrique "vie scolaire" de ce numéro de l'Echo.

La commune a également sollicité une aide auprès de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup pour financer des opérations qui n'avaient pas été subventionnées de manière optimale à savoir : l'extension du parking de la salle polyvalente et l'acquisition d'alarmes anti-intrusion pour les écoles. Des opérations qui visent à sécuriser et améliorer le cadre de vie de chacun.

La municipalité est également en attente d'un retour des services du Département de l'Hérault pour les projets suivants : la création d'un terrain de pétanque, la réfection du parvis de la bibliothèque, des travaux dans la salle Justin et d'accessibilité des bâtiments publics.

Ces opérations représentent en totalité près de 690 000 €HT d'investissement. L'objectif étant d'obtenir le taux maximum légal de subvention (80%), laissant ainsi à la charge de la commune 138 000 € HT.



Le carrelage du parvis de la bibliothèque détérioré et glissant.

## Éclosion du projet de poulailler collectif

Après les jardins et l'olivette partagés nous envisageons désormais la mise en place d'un poulailler collectif. L'objectif est bien sûr de conserver notre identité rurale et de permettre aux Clarétains de conserver les pratiques simples de la campagne et de produire et consommer leurs propres œufs. Les candidats intéressés doivent se faire connaître par courrier auprès du secrétariat de mairie ou par mail à [mairie@claret.fr](mailto:mairie@claret.fr). La priorité sera toutefois donnée aux résidents du centre ancien qui n'ont pas de terrain.

Voilà le principe du projet : chaque famille s'occupe du poulailler pendant une semaine complète du samedi au vendredi. Chaque jour, elle passe pour alimenter et abreuver les poules, relever les œufs pour les répartir dans des boîtes, observer si tout va bien et faire un petit nettoyage. Elle termine sa semaine "d'astreinte" par un «grand ménage du vendredi» pour confier un poulailler propre à la famille suivante. Les fientes et résidus non consommés sont récupérés et mis dans le composteur individuel.

La date est inscrite sur les oeufs collectés et ils sont mis à disposition dans des boîtes au nom de chaque famille qui vient les récupérer une fois par semaine.

Ce fonctionnement pourra être réajusté en concertation avec les familles intéressées par le projet.



N'hésitez pas non plus à envoyer vos demandes pour une parcelle aux jardins partagés en déposant vos candidatures auprès de Mme Zazia Sekkat.

6

## Arrêts minutes et cadre de vie

Comme cela a été instauré sur la place de l'Hermet pour garantir un accès facilité aux commerces et services du centre, du stationnement "arrêt minute" a été matérialisé sur l'avenue de Montpellier en face de la pharmacie. Le stationnement n'y sera autorisé que de façon temporaire du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 limité à 30 minutes puis le stationnement sera libre à partir de 19h00 et le dimanche et jours fériés.

Comme pour les autres arrêts minutes de la commune, il est demandé au policier municipal de faire respecter cette réglementation.

Toujours dans la logique de lutter au mieux contre le stationnement anarchique, tout en préservant un cadre de vie agréable, la municipalité a fait installer quatre tonneaux avec des oliviers devant le Comptoir d'Aurélia ainsi que des jardinières devant la fontaine.



## Déclaration des meublés de tourisme

Propriétaire d'un logement, vous souhaitez le proposer en location meublée touristique ou location de courte durée à des vacanciers ou des personnes de passage ? Des démarches préalables sont obligatoires :

JE METS EN LOCATION MA RESIDENCE PRINCIPALE	JE METS EN LOCATION MA RESIDENCE SECONDAIRE
Pas de déclaration nécessaire Mais la durée de location est limitée à 120 nuitées au maximum par an	Je dois faire une déclaration préalable auprès de la mairie

Pour faire la déclaration, je transmets à ma commune :

- Le Cerfa 14004\*04 pour un meublé de tourisme
- Le Cerfa 13566\*03 pour une chambre d'hôte

Ils sont téléchargeables sur le <https://www.formulaires.service-public.fr>

En votre qualité d'hébergeur, vous êtes amené à percevoir et à reverser à la CCGPSL le produit de la taxe de séjour. À ce titre, vous devez déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans votre hébergement sur la plateforme dédiée : <https://grandpicsaintloup.taxesejour.fr/>.

## Un tournage de haut vol sur Claret

En ce début d'année un tournage de highline freestyle s'est tenu entre les falaises de Claret.

L'athlète freestyle Salomé Cholet, suivie par 33.4K followers sur les réseaux sociaux et qui parcourt le monde est venue poser ses valises sur la commune de Claret pour un tournage de highline pour la marque RedBull.

Encore un évènement qui met à l'honneur les sports de pleine nature et la richesse de l'environnement clarétain !



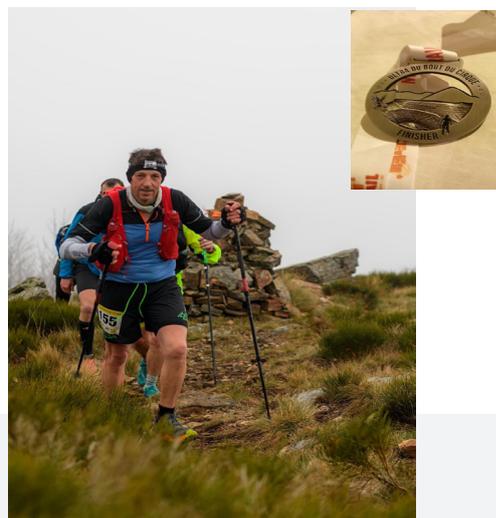
## Vigneron et sportif : Guilhem Commeiras

Lorsque l'on vous parle de Guilhem Commeiras habituellement c'est au sujet de son domaine viticole : le "Domaine du Grès".

Mais ce vigneron clarétain est aussi un valeureux coureur à pied. En effet, il a pris part le 2 mars à l'Ultra du bout du cirque (la plus longue course du Céven'trail): une course de près de 102 km avec 408m de dénivelé positif.

Il a fini la course au bout de 17h39 et se classe 127ème sur 202 partants.

La municipalité qui accueille régulièrement des évènements sportifs de pleine nature tient à le féliciter !



## Travaux de l'école maternelle



Le projet de l'école et ses enjeux

8

Longtemps repoussé par la nécessité d'accueillir les enfants des écoles du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Claret, Sauteyrargues, Vacquières ce projet va enfin pouvoir voir le jour.

Le projet consiste en la réalisation d'une salle de motricité, d'un dortoir redimensionné permettant d'accueillir l'ensemble des enfants et des aménagements permettant de réaliser des économies d'énergies et une utilisation des espaces plus optimisée. Les aménagements ont été définis en concertation avec la directrice de l'école maternelle afin de proposer la réponse la plus adaptée aux besoins réels des enfants et du corps enseignant.

Le montant des travaux de cette opération est estimé à 550 928 €HT. Ils ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès des services de l'état à hauteur de 60% et 20% supplémentaires auprès du conseil départemental de l'Hérault.

Il resterait donc à la charge de la commune la somme de 110 185 €HT.

Considérant les délais d'instruction des demandes de subvention et de consultation des marchés publics, les travaux pourraient débuter dès le mois de juillet 2024 malgré un calendrier très serré. Ainsi à la rentrée de septembre 2024, le nouveau dortoir serait prêt et permettrait d'accueillir de manière optimale les enfants.

Les travaux se poursuivraient de manière à impacter le moins possible le fonctionnement de l'école maternelle.

### Économie d'énergies

Des travaux de changement de menuiseries ont été effectués au cours des vacances de février dans les écoles.

Ces nouvelles menuiseries permettent de poursuivre les démarches d'économie d'énergie dans les bâtiments scolaires (débuté dans un premier temps par le changement LED des ampoules).

Un investissement qui garantit sécurité pour les enfants et économie à la fois énergétique et financière grâce à une meilleure isolation.



## Les bonnes pratiques !

### Inscriptions scolaires

Votre enfant fera sa première rentrée à l'école en septembre 2024 ? Vous pouvez d'ores et déjà inscrire vos enfants pour la rentrée prochaine.

**ETAPE 1** : Envoyer un mail à [mairie@claret.fr](mailto:mairie@claret.fr)

**ETAPE 2** : Se rendre en mairie pour déposer à Mme Sekkat le dossier d'inscription transmis par mail ainsi que les pièces suivantes :

- livret de famille
- justificatif de domicile (moins de 3 mois)
- certificat de radiation de l'école précédente s'il y a lieu (uniquement pour les nouveaux arrivants)
- le dossier d'inscription complété et signé (transmis par mail)

**ETAPE 3** : Rendez-vous à l'école

Une fois le certificat d'inscription scolaire obtenu, vous devez prendre rendez-vous avec la directrice de l'école pour faire enregistrer l'inscription de votre enfant.

Ecole maternelle de Claret : 04 67 59 05 29

Ecole élémentaire de Claret : 04 67 59 04 20

### Recensement militaire

Votre enfant va avoir 16 ans ? Vous devez penser dans les 3 mois suivants son anniversaire à procéder à son recensement citoyen.

Pour cela, rien de plus simple, il vous suffit de vous présenter en mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Une fois votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement.

À quoi sert l'attestation de recensement ? Elle vous permettra de vous inscrire à des examens, au permis de conduire...

Pour toute demande de renseignements merci d'écrire un mail à [sonialurac@claret.fr](mailto:sonialurac@claret.fr) ou [zaziasekkat@claret.fr](mailto:zaziasekkat@claret.fr)

## Projet humanitaire - Terranga 2024

Le lycée Jean Jaurès (St-Clément-de-Rivière) a sollicité une aide auprès de la commune pour financer son projet humanitaire Terranga 2024. Ce projet mené par trois classes de terminale du lycée visera à aider trois écoles au Sénégal en apportant des fournitures scolaires, vêtements et du matériel médical.

Des actions de prévention et d'éducation à la santé seront également menées.

Le conseil municipal a donc voté une subvention de 400 € pour soutenir ce projet.

À leur retour, les lycéens viendront présenter leur "carnet de voyage" dans les communes ayant participé financièrement à ce projet humanitaire.

### Social - Parcelle primo-accédant

À l'occasion d'aménagements urbains type lotissement et dans le cadre de sa politique sociale du logement, la commune négocie avec les aménageurs des parcelles « Primo-accédant » en direction des jeunes du village. Ces parcelles (en nombre limité) sont accessibles à un prix contenu et sous certaines conditions telles que : ne pas posséder d'autre bien foncier, habiter le logement au minimum 7 ans, et surtout avoir des revenus répondant à certains critères sociaux. Les personnes intéressées doivent faire une demande écrite auprès de la mairie.

## Une bibliothèque active !

C'est devenu une tradition mais surtout un moment de partage toujours très agréable pour Monsieur le Maire et son adjoint déléguée qui vont à la rencontre de la dizaine de bénévoles de la bibliothèque de Claret. L'occasion pour la municipalité de leur remettre un petit cadeau pour les remercier de leur engagement durant toute l'année et d'échanger sur les besoins ou autres nécessités. Chaque année la municipalité alloue environ 4500 euros destinés à l'achat de nouveautés littéraires pour le plus grand bonheur des bénévoles et surtout de tous les utilisateurs de la bibliothèque.

Nouveauté de cette année, la bibliothèque est désormais ouverte le mardi soir de 16h30 à 19h00 en plus des mercredis et samedis matin (de 10h à 12h). Les bénévoles renouvellent également leur atelier « jeux en famille » un mercredi par mois. La bibliothèque de Claret prendra part cette année au "prix des lecteurs" de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

Alors venez à la rencontre des bénévoles qui vous présenteront avec plaisir les nombreux livres de la bibliothèque de Claret !



Un temps d'échange convivial, où sont abordés les projets de l'année

## La gestion des salles communales

Afin d'ajuster la gestion des salles qui sont régulièrement sollicitées par les associations et les particuliers, la municipalité étudie la mise en place d'un nouveau logiciel de location des salles et du matériel.

La commune met actuellement à la location des particuliers (clarétains et habitants du SIVOM de l'Orthus) la salle polyvalente.

Pour les associations, la commune propose la salle polyvalente ainsi que la maison des associations.

Ces salles sont également utilisées annuellement par les associations clarétaines pour leur permettre de pratiquer des activités.

Considérant la hausse des demandes, il convient de réajuster le fonctionnement de réservation actuel.

La location de la salle polyvalente pour les particuliers résidant sur Claret se fait au tarif de 350€ et un chèque de caution de 1000€. La location est également ouverte aux résidents des autres communes du SIVOM de l'Orthus au tarif de 650€.

## Retour sur le Marché de la Truffe

Pour la 16ème édition du Marché de la Truffe, la météo fut un peu capricieuse ce dimanche 28 janvier, cependant les inconditionnels de « Tuber melanosporum » ont encore répondu présents. Il faut dire que cette année, les conditions climatiques n'ont pas été favorables au « diamant noir » et sa rareté a fait quelque peu monter le prix (120€ les 100g). Ce fut l'occasion toutefois sur le marché de découvrir nos produits du terroir : vin, fromage, charcuterie... et d'assister à des démonstrations de cavage.



Le comité des fêtes et l'équipe municipale ont eu le plaisir d'accueillir sur le marché Hussein Bourgi sénateur de l'Hérault, Jacques Rigaud notre conseiller départemental et Laurent Senet vice-président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.



## Du mouvement chez les associations

### **Une association s'arrête et une autre se crée !**

Après plusieurs années d'existence, c'est avec un peu de surprise et un grand regret que la municipalité a appris la fermeture de l'association "Les Héritières de Bacchus" et de son salon. Sous la houlette de son président M. Laurent Lafont, ce salon, soutenu par la commune à la fois financièrement et par la mise à disposition de la salle polyvalente, mettait à l'honneur le travail des vigneronnes. L'équipe municipale remercie Laurent et son équipe pour le travail fourni.

### **Nos associations ont du talent : Tennis de table**

L'équipe 1 du Tennis de Table Clarétain, composée de Pablo, Amélie, Cyril et Sébastien est montée en ce début d'année en division 3 ! L'équipe municipale souhaitait les féliciter pour ce nouveau classement !

Un départ s'accompagne souvent d'une nouvelle arrivée. C'est avec plaisir que nous vous annonçons l'arrivée sur la commune, à compter du 1er septembre 2024, du club de tennis Lauret-Valflaunès qui deviendra pour l'occasion le "Tennis Club de l'Orthus".

Au printemps, le club proposera une porte ouverte avec des séances d'initiation.

Si vous souhaitez rejoindre le club de tennis de table :

Mail : [tennisdetableclaretain@outlook.fr](mailto:tennisdetableclaretain@outlook.fr)

Tél : 06.59.21.79.44



## Du social en faveur du personnel

Dans cette année inflationniste l'État a versé, de façon exceptionnelle, à ses fonctionnaires une prime « inflation » d'une valeur allant de 300 à 800€. Les collectivités territoriales (région, département commune ...) n'avaient aucune obligation en la matière et chacune avait la liberté de suivre ou non l'État dans l'attribution de cette prime exceptionnelle à ses agents. Consciente de l'augmentation considérable des prix en comparaison à la faible revalorisation des salaires, la municipalité a souhaité donner un coup de pouce à ses agents mais de façon plus pérenne (car les prix même s'ils se stabilisent ne baisseront sûrement pas).

À compter du 1er janvier 2024, les agents municipaux de Claret se voient attribuer pour chaque jour travaillé un ticket restaurant d'une valeur de 7€ dont 60% est pris en charge par la collectivité. Une façon pour la municipalité d'accorder une avancée sociale aux agents tout en soutenant l'économie locale car rappelons-le, plusieurs de nos commerçants clarétiens acceptent les tickets-restaurant.



## Des agents formés aux premiers secours

Conformément à la réglementation, les agents des collectivités doivent être formés aux gestes de premiers secours afin de pouvoir intervenir en cas de besoin dans le cadre de leurs missions. C'est ainsi que suite à une mutualisation de sessions proposée par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, deux sessions de formations dispensées par Montpellier Sauvetage ont été organisées sur la commune de Claret

Suite à ces deux sessions, l'ensemble des agents de la commune ont été formés : services administratif, périscolaire, technique.

Au-delà de l'aspect réglementaire, la commune juge capital que les agents soient aptes à intervenir en cas de besoin et d'urgence en attendant l'intervention des secours.

Au cours de cette formation l'utilisation des défibrillateurs est notamment abordée.



L'occasion de vous rappeler que deux défibrillateurs sont installés sur la commune : un à l'entrée de la mairie/poste et un à la maison de retraite.

Vous pouvez également installer l'application mobile et gratuite "Staying Alive" qui vous permet de trouver les défibrillateurs à proximité et de vous déclarer comme formé aux premiers secours, vous permettant ainsi d'intervenir en cas de besoin en attendant l'arrivée des secours.



## Départ à la retraite de notre secrétaire générale

**E**n ce début d'année, c'est une page de la vie municipale qui s'est tournée sur la commune. En effet, Catherine Agut, ou plutôt Cathy comme tout le monde l'appelle, a fait valoir ses droits à la retraite après une carrière, commencée en 1983 comme secrétaire de mairie aux côtés de Daniele Commeiras. 40 ans plus tard la municipalité organisait vendredi 5 janvier le pot de départ de celle qui est devenue la directrice générale des services. Une cérémonie qui se voulait à l'image de Cathy, toute en discrétion mais chaleureuse et conviviale.

Outre son époux, ses enfants et petits-enfants, on pouvait y croiser les trois maires qui ont eu le plaisir de travailler avec elle,

les élus du conseil municipal actuel, des anciens élus, le personnel municipal, Thierry Frontier directeur des services techniques à la retraite et bien sûr Daniele Commeiras qui l'avait précédée ainsi que Aude Paloc qui lui succède.

Ce fut l'occasion pour les maires, lors de leurs prises de parole, de revenir avec nostalgie et une pointe d'humour sur les 40 ans de carrière de Cathy et les nombreuses réalisations qui ont eu lieu lorsqu'elle était à la tête des services de la commune.

Nous lui souhaitons une agréable retraite et la remercions une nouvelle fois pour son implication et son dévouement.



## Hommage à Yvon Jean

**C'**est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Yvon Jean. Il fut conseiller municipal pendant plus de 30 ans et même premier adjoint, mais il était avant tout un clarétain avec son petit nom. Pour tout le monde, il était « Yvon du Mas del Ranq ». Il défendait son métier de viticulteur, ses vignes, la nature qui les entourait et plus largement l'environnement clarétain. Yvon aimait Claret.

Au cours de toutes ces années d'engagement, si l'on ne devait retenir qu'une action, ce serait sans aucun doute la création de la caserne des sapeurs-pompier. Aujourd'hui, le centre de secours de Claret perd son père fondateur.

Une vie entière de travail, de dévouement mais aussi d'amour pour son village, pour les clarétains et surtout pour sa famille.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, nous tenions une nouvelle fois à lui rendre hommage et pensons très fort à Paulette, leurs enfants et petits-enfants.

# Nouveauté : collecte des déchets

Face aux défis environnementaux croissants et à l'augmentation des coûts de traitement, la réduction de nos déchets s'impose comme une nécessité tant écologique qu'économique. Dans cette optique, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (CCGPSL) s'engage résolument dans un programme de prévention des déchets.

## RENFORCER LE TRI SELECTIF

- Tri accru des emballages (bac jaune)
- Tri des biodéchets (composteur individuel ou collectif)
- Tri du verre (point d'apport volontaire)
- Réduction des déchets dans le bac gris (couverture verte)

Depuis le début de l'année 2024, le tri sélectif des biodéchets est désormais généralisé, ce qui implique que chaque foyer doit disposer de moyens spécifiques pour trier ces déchets. La CCGPSL assure la mise à disposition de composteurs individuels ou collectifs, avec actuellement 81 points de dépôt répartis notamment dans les villages, les jardins partagés et les cours d'écoles.

Pour accompagner cette transition, à partir du 2 avril 2024, une phase d'expérimentation sera lancée dans huit communes dont Claret. Cette phase expérimentale modifiera les fréquences et les modalités de collecte des bacs individuels.

En réponse à ces changements, la Communauté de communes ajustera son service de collecte en réduisant la fréquence de passage des bennes pour les déchets ménagers. Cette mesure présente également des avantages environnementaux, puisque la réduction du nombre de tournées annuelles, associée à une meilleure utilisation des camions grâce à un taux de remplissage plus élevé, contribue à améliorer le bilan carbone. De plus, cela permet de gérer les biodéchets en régie à coût constant.

## TRIER LES BIODECHETS

Le tri des biodéchets permet de réduire d'un tiers le poids de la poubelle grise à couvercle vert appelées ordures ménagères résiduels (OMR). 1/3 des déchets contenus dans ces bacs sont des épiluchures et des restes de repas, valorisables par compostage.

## DES BACS JAUNES PLUS GRANDS

Dans ces 8 communes, les bacs individuels à couvercle jaune de 120 litres sont progressivement remplacés par des bacs de 240 litres et ce depuis décembre 2023. Pour connaître le passage dans votre commune, consultez l'Agenda sur [grandpicsaintloup.fr](http://grandpicsaintloup.fr) et réservez dès maintenant votre bac via le formulaire sur le site de la CCGPSL.

## REDUCTION DES COLLECTES

En collectant les ordures ménagères une fois par semaine au lieu de deux, nous visons à modifier les habitudes des habitants pour favoriser la réduction des déchets.

## CALENDRIER DES COLLECTES

À partir du 2 avril, les jours de collectes seront pour le bac gris le mardi et le bac jaune le mercredi.

## Et aussi...

Les services de la Communauté de communes seront présents sur le marché du **samedi matin le 30 mars de 9h à midi.**

Ils procéderont à la distribution des composteurs et des bacs jaunes plus gros.

Alors n'hésitez pas à vous présenter au marché !



Réduction des déchets : un engagement communautaire essentiel pour un avenir durable

## Inauguration du pumptrack !

Venez célébrer l'arrivée du pumptrack à Claret !

C'est avec grand plaisir que l'équipe municipale vous convie à l'inauguration du pumptrack samedi 23 mars dès 16h00.

Au programme un goûter offert par la municipalité puis dès 17h30, une démonstration d'athlètes professionnels sur le pumptrack suivie de la découpe du ruban et du verre de l'amitié.

Venez avec votre BMX ou trottinette et surtout un casque !



## Élections européennes - inscriptions

Le dimanche 9 juin, se tiendront les élections européennes.

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales, vous êtes encore dans les temps pour le faire !

Voici le calendrier des inscriptions : vous avez jusqu'au 1er mai 23h59 pour vous inscrire en ligne via la plateforme ELIRE ou jusqu'au 3 mai 23h59 pour les dépôts papier.

Les jeunes nés en 2005 et ayant réalisé leur journée défense et citoyenneté sont inscrits automatiquement sur les liste électorales.

Attention, seuls les nouveaux inscrits recevront une carte d'électeurs. Pour les électeurs déjà inscrits lors des élections de 2022, vous devrez réutiliser votre carte électorale délivrée à cette période.

Si besoin d'informations sur votre situation électorale sur la commune vous pouvez joindre Mme Lurac : [sonialurac@claret.fr](mailto:sonialurac@claret.fr) ou Mme Moulac : [cecilemoulac@claret.fr](mailto:cecilemoulac@claret.fr)

## Ordre National du Mérite : J. Rigaud

C'est avec un immense plaisir que Monsieur le Maire ainsi que son adjointe Mme Soizic Charles, suppléante au Conseil départemental ont assisté à la remise de l'ordre national du mérite à M. Jacques Rigaud, conseiller départemental.

Au-delà des liens institutionnels, ce sont des relations amicales qui se sont tissées entre le conseiller départemental et Monsieur le Maire et son équipe. C'est donc avec honneur qu'ils ont assisté à la remise de cette récompense hautement symbolique, qui n'est autre que le second ordre national après la Légion d'Honneur.

L'équipe municipale lui adresse une nouvelle fois toutes ses félicitations.



Jacques Rigaud, entouré de Gaëlle Lévêque et de quelques maires de la CCGPSL

# actu



## ■ **Accompagnement des séniors**

La municipalité poursuit son engagement auprès des séniors en proposant de nouveaux ateliers APIBUS en lien avec les enfants du centre de loisirs, ou des activités tels que des ateliers de cuisine spécialisés dans la cuisine occitane. De nombreux ateliers aux thèmes variés pour accompagner nos séniors dans le "bien vieillir".

## ■ **De nouvelles places de parking**

Grâce au nouveau marquage au sol, 23 places de parking en accès libre sont désormais disponibles près de la maison de retraite (10 supplémentaires).

## ■ **Sondage éclairage public**

Les résultats du sondage de l'éclairage public sont en faveur d'un maintien de l'extinction de l'éclairage la nuit. Lors d'un prochain ECHO, vous pourrez retrouver les détails des résultats de ce sondage et les économies réalisées.

## ■ **Culture à la une - CCGPSL**

La section danse de "Arts et sports" a été à nouveau sélectionnée pour le programme des **Ambassadeurs de la danse** et en parallèle, la commune prépare avec les services de la CCGPSL la 2ème **Biennale du Verre**, ainsi que la projection du film sur le château de Montferrand.

# Infos pratiques

## Mairie de Claret

Place de l'Hermet · 34270 Claret

Tél. : 04 67 02 93 80

mairie@claret.fr · www.claret.fr

Facebook : comunededeclaret34

Instagram : comunededeclaret34

Ouverture au public du mardi et jeudi 16h/19h

Pompiers	18
Samu	15
Police/Gendarmerie	17
Enfance maltraitée	119
Services de secours	112
Services de secours pour malentendants	114
SAUR urgence eau	04 34 20 30 08

29-30 mars 2024

Fête du Théâtre

30 mars 2024

Chasse aux oeufs - APEC

6 avril 2024

Soirée auvergnate - Boucherie

14 avril 2024

Loto - Amicale des pompiers

26 avril 2024

Don du sang

28 avril 2024

Soirée caritative - NY AINA

3 mai 2024

Reportage Château Montferrand

8 mai 2024

Commémoration 8 mai 1945

9 - 12 mai 2024

Tournoi de foot - SOC

17 mai 2024

Vernissage Halle du Verre

18 mai 2024

Concours de pétanque fédéral

26 mai 2024

Salon du livre et des arts

8 juin 2024

Tournoi de tennis de table

Fête de l'école de musique - EMDV

15 juin 2024

Spectacle de danse - Arts et sports

Déchetterie mercredi 14h/18h,

vendredi, samedi 9h/12h - 14h/18h

Marché samedi 9h/13h

Bibliothèque mercredi, samedi 10h/12h

La Poste lundi, mardi, jeudi, vendredi

9h/12h - 13h30/16h45, mercredi 9h/12h

École maternelle 04 67 59 05 29

École élémentaire 04 67 59 04 20

Cantine 04 67 02 84 06

Maison des Jeunes 06 72 26 17 33

Garderie/Centre de loisirs 04 67 02 84 06